



Bulletin Municipal FEVRIER 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Bruno MASSIAS JURIEN de LA GRAVIERE, Maire.

Présents : Mme Gabrielle JEANGERARD, Mme Jeannine DELVOYE, Mme Soizic RICHARD, Mme Renée IVON, Mr Arnaud FLEURY, Mr Bertrand du PASSAGE, Mr Loïc SAUTREAU.

Absents : Mme Jessica BEAUCHARD avec pouvoir à Mme G. JEANGERARD, Mr Franck THEVENOT avec pouvoir à Mr B. MASSIAS JURIEN de la GRAVIERE, Mr Philippe PICQ avec pouvoir à Mr B. du PASSAGE.

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Monsieur Bernard NICOLAS en remerciement de sa grande générosité pour la commune.



- **FRAIS ECOLE DE CHÂTEL-CENSOIR**



Plusieurs réunions, concernant la refacturation des frais de l'école à laquelle nous sommes rattachés, ont eu lieu à la mairie de Châtel-Censoir. Mr Bertrand du PASSAGE a représenté Merry à ces réunions.

Un compromis ayant été trouvé, le Conseil attend, maintenant, de Châtel-Censoir, la facturation, avec les nouvelles clefs de répartition, sur laquelle le Conseil Municipal devra délibérer lors d'une prochaine réunion.

- **PROJET DE SECURISATION ET D'AMENAGEMENT DES ROCHERS DU SAUSSOIS**

Un projet est en cours visant à faire du Saussois un site naturel classé et reconnu au niveau régional. En effet, le projet d'aménagement du site est porté par le Conservatoire Espaces Naturel Bourgogne en tant que gestionnaire ayant conventionné avec la commune et dans le cadre d'une future labellisation Espace Naturel Sensible.

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION**



Le recensement est terminé et tout s'est bien déroulé. Merci à l'agent recruteur pour son travail !

- **SITUATION DE NOS AGENTS**

Mr. Le Maire rappelle le fonctionnement des indemnités versées aux employés. Après en avoir débattu, le Conseil fixe ces indemnités de façon satisfaisante pour nos agents compte tenu de leur situation respective. Ces indemnités seront notifiées aux intéressés par arrêté individuel.

- **CCAVM : TRANSFERT DE LA PISCINE D'AVALLON**



Mr Bertrand du PASSAGE explique, chiffres à l'appui, que les conditions de transfert de la piscine à la CCAVM constituent une très mauvaise affaire pour la CCAVM et les communes qui la constituent. Le Conseil a donc refusé, à ce stade, le transfert et en demande le réexamen.

- **INSTALLATION D'UN PYLONE ORANGE –TELEPHONIE MOBILE**

Orange a déposé une demande d'implantation d'antenne-relais 3G/4G (haut et très haut débit) afin de permettre aux lieux mal couverts de bénéficier d'une meilleure couverture, avec possibilité d'accès internet via le réseau 4G. Une étude est en cours pour définir l'endroit le plus approprié et la faisabilité.

- **SDEY : TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le Conseil autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents aux travaux. En particulier toutes les conventions financières concernant les travaux lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000€ HT.

- **PROBLEME DE CHASSE**



Suite au récent accident, Mr le Maire a reçu 2 courriers concernant les problèmes de chasse. Mr le Maire rappelle que la commune n'a pas le pouvoir de modifier les arrêtés préfectoraux. Copies des courriers seront transmises à Mr le Préfet et à la Fédération de chasse.

Le Conseil rappelle la nécessité pour tous de respecter les règles de prudence, et, ce, en toutes circonstances.

- **BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION**



La bibliothèque a été remise en route grâce à un gros travail de tri, nettoyage et rangement grâce à nos bénévoles, Mme Brigitte SIMON, Mme Françoise PIGNEUR, et Mr Jean-Pierre PRADERES. Ils en assurent aussi les permanences.

Mr le Maire fait part de leur courrier sollicitant une subvention à laquelle le Conseil répond favorablement en attribuant une somme de 500€.

- **UNA : DEMANDE DE SUBVENTION**

Mr le Maire fait part de la demande de subvention de l'association ACTIV'UNA Puisaye Forterre afin de les aider à la continuité de leur action d'amélioration constante de la qualité de service et à leur poursuite dans le cadre des nouvelles exigences découlant de la crise sanitaire. Après discussion, le Conseil décide de refuser la demande de subvention estimant que cela appartient plus à l'Etat qu'aux collectivités locales.

▪ QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE



- Mr Loïc SAUTREAU : RAS
- Mme Soizic RICHARD : confirme que pour utiliser un détecteur de métaux, une demande est à faire en Mairie.
- Mme Jeanine DELVOYE : RAS
- Mme Renée IVON : RAS
- Mme Gabrielle JEANGERARD : RAS
- Mr Arnaud FLEURY : RAS
- Mr Bertrand du PASSAGE : RAS



Nous apprenons, avec beaucoup d'émotion, le décès de Monsieur Bernard ARGANT, figure de notre commune qu'il a servie durant de très nombreuses années, avec compétence et dévouement, comme Conseiller Municipal et membre actif du Comité des Fêtes. A son épouse, à ses enfants et à sa famille dans la peine, nous adressons nos sincères condoléances et les assurons de notre sympathie.

Ses obsèques seront célébrées en l'Eglise St Denis de Merry sur Yonne le mercredi 9 mars à 15h00.

VIVRE A MERRY SUR YONNE



Installée à Merry sur Yonne depuis janvier 2021, **Hélène Roux** propose un service d'entretien des espaces verts avec ses brebis, pour les collectivités, les entreprises et sous certaines conditions les particuliers.

L'écopâturage s'inscrit dans une démarche écologique et économique locale.

Pour tout renseignement, contactez l'entreprise au 06 82 31 61 43 ou par email contact@bergeronnette-ecopaturage.fr

Luc GRIMO expose

GRIMO SCULPTURES MÉTALLIQUES

Pour l'artiste GRIMO, l'important c'est la matière, sa matière : le fer, qu'il travaille depuis un demi-siècle...

Bien souvent, son imagination le porte à réaliser des sculptures qui, de manière symbolique, retracent les grands événements du monde ou plus simplement mettent en valeur un instrument de musique.

Grimo ne se revendique ni d'aucune école, ni d'aucun courant artistique. Il veut rester libre et jouer de sa matière à sa façon.

Ses créations, souvent de fer et pierre ou de fer et bois, sont réalisées en partie avec de vieux outils ou de vieilles ferrailles dont l'emploi détourné donne soudain naissance à une pièce unique.

Contact : 03 86 81 02 88 - grimo@orange.fr

Entrée libre du 26 février au 9 avril

Office de Tourisme du Migennois
du lundi au samedi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30 (18h30 en avril)
1 place François Mitterrand 89400 Migennes
03 86 80 03 70 - www.tourisme-migennois.fr

EXPO MIGENNES EXPO MIGENNES EXPO MIGENNES EXPO MIGENNES EXPO MIGENNES

Nos amis anglais



Ouverture du restaurant le 4 mars.

Dans un premier temps, les vendredis, samedis et dimanches pour les services du midi et du soir et, en semaine, pour celui de midi uniquement. La réservation est indispensable. Les protocoles sanitaires en vigueur devront être respectés. Votre Pass vaccinal devra être présenté jusqu'à l'extinction officielle de la mesure.

♥ Prenez bien soin de vous et de vos proches ! ♥



Mairie de Merry sur Yonne



21 route de Compostelle 89660 Merry sur Yonne

03 86 81 03 62

mairie.merrysuryonne@orange.fr

Nous sommes sur Panneau Pocket



Sur votre smart phone téléchargez l'application. Ajoutez Merry sur Yonne dans vos favoris et cliquez sur le ♥

Site de la mairie « site officiel Merry sur Yonne »



La mairie est ouverte : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 10h00 à 12h00